

PROJET DE DIVISION

de la Propriété sise 1, Sente des Près

Propriété de l' indivision HECKER

Cadastrée : Section AD n° 166

Contenance Cadastre : 13a 07ca

Superficie mesurée : 1323 m²

LEGENDE :

LOT A

- Dalles béton
- Espaces de pleine terre
- Ouvertures au Rez-de-chaussée
- Ouvertures au 1er Etage
- Ouvertures au 2ème Etage

Zone de constructibilité éventuelle de la construction principale.

Place de stationnement

Implantation éventuelle de la construction nouvelle

Sens de faîtage

1 Il conviendra soit de supprimer et déplacer le coffret Electricité sur le Lot A, soit de créer une servitude de passage et de raccordement du réseau Electricité grevant le Lot B au profit du Lot A.

2 Compteur d'eau à déplacer sur le Lot A.

NOTA :

Dans le cadre de la division, il conviendra de vérifier par le propriétaire l'emplacement et la nature des réseaux souterrains éventuellement existants pouvant grever les lots de servitudes. Tous les réseaux éventuellement non déterminés sur le plan devront, soit être déplacés, soit faire l'objet d'une servitude.

Il ne saurait en aucun cas préjuger de l'existence d'autres réseaux dont le géomètre n'aurait pas eu connaissance.

Plan dressé d'après les limites apparentes et accessibles de la possession et suivant le Plan de division dressé en 2014 par M. MONGRELET, Géomètre-expert à CONFLANS-SAINTE-HONORINE.

Les cotes et les superficies ne seront définitives qu'après une délimitation contradictoire avec les voisins.

Système d'Altitudes IGN 1969 (altitudes normales). Les coordonnées sont rattachées au système RGF93 CC49.

REÇU LE

2 6 FEV. 2024

PIÈCES COMPLEMENTAIRES

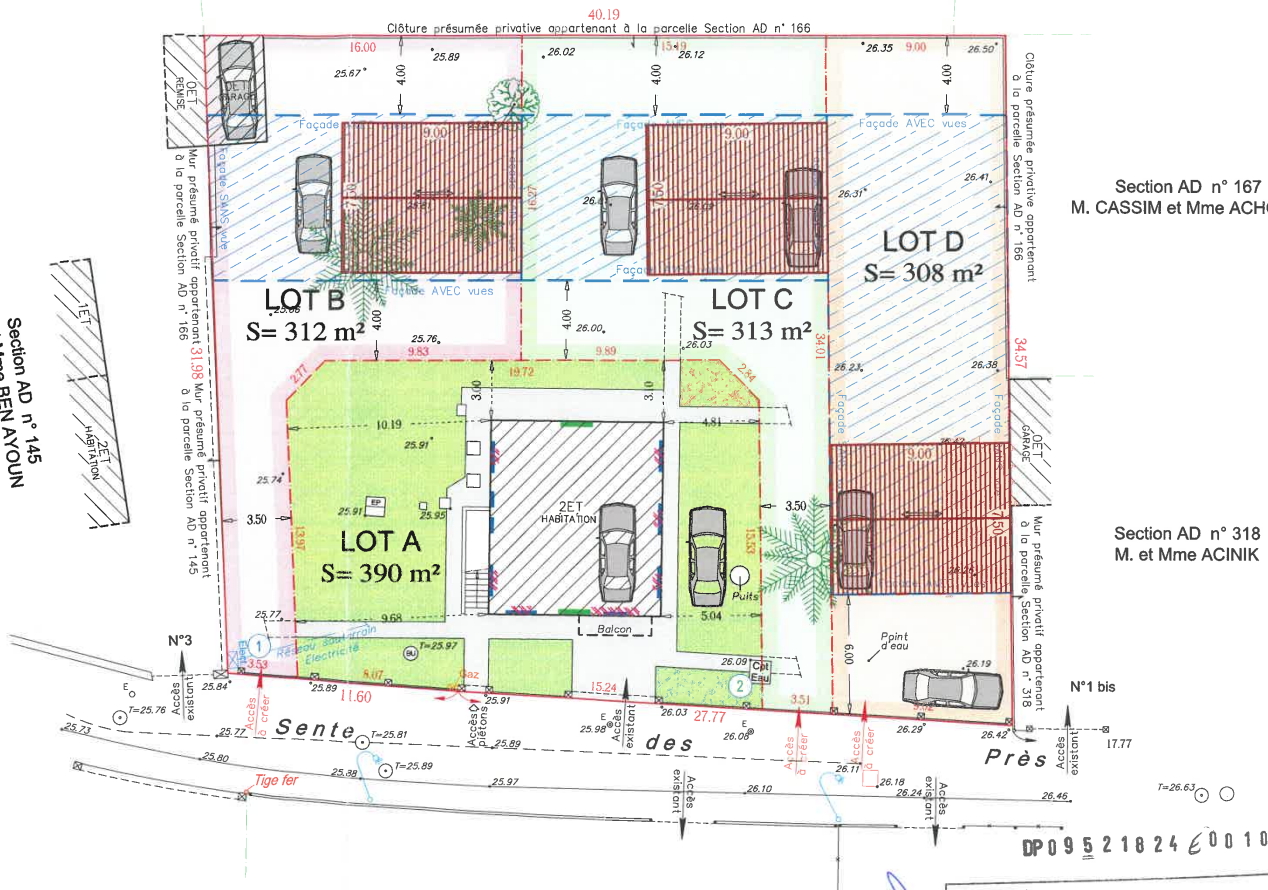
Section AD n° 140
M. COUSIN et Mme PETIT

Section AD n° 141

Section AD n° 167
M. CASSIM et Mme ACHOUR

Section AD n° 318
M. et Mme ACINIK

Section AD n° 145
M. et Mme BEN AYOUB



Document à annexer
à l'acte
en date du :

Olivier FOURCHES

04 MARS 2024

Maire Adjoint
chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement,
de l'Aménagement et la Mobilité

Repère Echelle : 2 cm
5 m